

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Groupe de travail du 5 mai 2020 : PRA (Plan de Reprise d'Activité)

Point sur les effectifs en douane à la date du lundi 4 mai au soir :

Agents présents dans les services : 3384 (jeudi soir 30 avril : 3316)

Agents en ASA : 6591 (jeudi soir : 6928)

Agents en télétravail : 5009 (jeudi soir : 5062)

Quatorzaines : 28 (jeudi soir : 37)

Malades : 55 (jeudi soir : 62). **ATTENTION**, les agents malades sont ceux qui sont soit atteints soit seulement suspectés d'être touchés par le coronavirus (ils présentent les symptômes mais ne sont pas testés, donc pas de certitude).

Au 29 avril, les nombres de quatorzaines et de malades continuent leur décline (**pour rappel, le 27 mars nous comptions en Douane 296 malades**).

Les deux interrégions les plus touchées (quatorzaines et malades) restent aujourd'hui l'Ile-de-France et la DIPA.

Les **7 sujets identifiés** sur lesquels travaille l'administration dans le cadre du PRA sont : restauration collective ; transports (problématique particulière de l'IDF) ; garde d'enfants ; adaptation des locaux ; équipements individuels (masques : stocks et distribution) ; télétravail ; accueil du public.

Le PRA s'adaptera en fonction des **facteurs exogènes**. Il n'est pas échelonné par périodes définies dans le temps, car trop de paramètres et de contraintes extérieures ne sont pas maîtrisés à ce jour.

Pour la DG, le 11 mai ne sera pas le grand soir. Si nous ne sommes pas prêts, s'il n'y a pas de transports, si on ne peut pas mettre en œuvre les règles de protection sanitaire... les agents ne reviendront pas au travail.

Rappel : la situation d'urgence sanitaire est prolongée jusqu'au **24 juillet**.

Sur le **matériel et le nombre d'agents** susceptibles de reprendre le travail en présentiel. En PRA comme en PCA : la protection des agents sera la condition de reprise sine qua non. Ainsi, matériel disponible et nombre d'agents présents dans le service seront liés.

Garde d'enfants : A partir du 1^{er} juin l'ASA pour garde d'enfant ne sera octroyée que sur justificatif fourni par l'établissement, confirmant que l'enfant ne peut être accueilli. Un agent n'ayant pas un tel certificat devra prendre des congés annuels s'il ne veut pas envoyer son enfant à l'école.

Sur le télétravail, qui devrait continuer à être utilisé massivement partout où c'est possible, la CFTC a demandé qu'une cellule ou un référent dédié à cette question soit mis en place à la Direction Générale ; que l'ensemble des fonctions éligibles au télétravail soient recensées de manière exhaustive, et qu'il y ait une harmonisation sur le territoire, ne laissant pas lieu à interprétation d'un DI, d'un DR, d'un chef de service. A fonctions identiques, si le télétravail est admis à un endroit, il doit pouvoir l'être ailleurs.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Congés annuels : l'instruction est prête. DGFIP et Douane ont opté pour ne pas appliquer les 5 jours aux télétravailleurs. Mais nous sommes minoritaires sur ce point au sein de l'Etat.

Position MDC pour la Surv : la DG est prête à une ouverture. En effet, il y a eu deux types de mise en œuvre de cette position MDC : ou bien jamais d'activité sur la période (exemple : Roissy), et dans ce cas les 10 jours de congé/RTT seraient bien retirés ; ou bien alternance d'activité et de non-activité, et dans ce cas aucun jour ne serait retiré aux agents d'un même service.

Inspecteurs-élèves en formation : sur les 3 épreuves restantes on en supprime deux. Le grand oral aura lieu du 26 au 29 mai, en visioconférence, et ne portera que sur le programme des enseignements dispensés jusque début mars. Une épreuve de remplacement les 4 et 5 juin en cas de souci avec la visioconférence. 15 juin : communication de la liste des postes. Commission d'affectation le 30 juin.

Problématique des **agents de santé fragile** : les médecins de prévention seront sollicités pour réexaminer la situation de ces agents. Ceux qui pourront télétravailler le feront. Les autres pourront rester en ASA.

Lorsque l'organisation d'un local ne permettra pas de mettre 4 m² par agent, on aura recours aux **séparations en plexiglas**, notamment dans les « open space ».

Horaires de travail étalés : le sujet est identifié, mais encore en cours de traitement.

Montée en puissance des activités :

- La reprise des activités de surveillance sera ajustée à la reprise des trafics commerciaux et de voyageurs.
- Lutte contre la fraude : on devrait aller vers une reprise rapide du dispositif LCF.
- Interventions en entreprises : elles seront au début limitées et proportionnées aux enjeux, sans déplacement dans l'entreprise

Masques : c'est le Ministère de l'Intérieur qui nous les distribuera, via les préfets départementaux. Ce sont aux préfets que les DI s'adressent pour l'expression des besoins. La distribution est en train de s'organiser. On ne pourra pas vivre très longtemps sur les stocks actuels.

Selon la Directrice Générale, les masques ont surtout un effet rassurant et les actes les plus efficaces pour lutter contre la propagation du COVID restent le respect des gestes-barrière et la distanciation sociale.

Utilisation des gants : non préconisée par la médecine de prévention, car la vigilance des personnes qui les portent se relâche et elles se croient à tort protégées. Attention à ne pas sur-utiliser le gel hydroalcoolique (problèmes possibles d'irritation des mains). Lui préférer quand c'est possible l'emploi du savon.

Et pour finir, relevons cette phrase prononcée sans ironie par notre Directrice Générale elle-même, qui à l'occasion de la crise semble découvrir l'esprit de l'administration dont elle a la charge, la Douane :

« J'ai rarement vu une administration aussi animée du désir de bien faire. »

CFTC-Douanes :
Sur un autre ton.